



SYNDICAT MIXTE BRESSE VAL-DE-SAONE

Adresse de correspondance :

Mairie de Pont-de-Vaux

66 rue Maréchal de Lattre de Tassigny

01190 PONT-DE-VAUX

Tél. : 03 85 38 01 82

Port. : 06 78 66 14 55

Mail : scotbressevaldesaone@gmail.com

Comité Syndical 22 mars 2022 en distanciel

L'An deux mille vingt-deux, le mardi vingt-deux mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du SCot Bresse-Val de Saône, légalement convoqués, se sont réunis en distanciel sous la présidence de Henri GUILLERMIN.

COMMUNE DU SCot BVS	DELEGUE TITULAIRE				DELEGUE SUPPLEANT			
	NOM / Prénom	Présent	Excusé	Absent	NOM / Prénom	Présent	Excusé	Absent
ARBIGNY	GRAS Daniel	x			SEVESTRE Marie-Hélène			x
ASNIERES SUR SAONE	WILLEMS Jean-marc				FONTIS Michel			x
BAGE DOMMARTIN	BERNIGAUD Christian	x			DIOCHON Eric			x
BAGE LE CHATEL	DA COSTA Carlos	x			MALATERRE Jean-Louis			x
BEY	GENTIL Michel				LAURENT Agnès			x
BIZIAT	ROCH Vincent	x			VEUILLET Stéphane			x
BOISSEY	TIRREAU Andrée	x			PAUGET Grégory			x
BOZ	GIRAUD Alain	x			BOYAT Dominique			x
CHANOZ CHATENAY	MORANDAT Olivier	x			DEL VECCHIO PERNOUD Sébastien			x
CHAVANNES SUR RESSOUZE	DOUARD Dominique	pouvoir						x
CHAVEYRIAT	JACQUET Claude	x			RONGEAT Ghislaine			x
CHEVROUX	DEVEYLE Arnaud	x			SAVOT Dominique			x
CORMORANCHE-SUR-SAÔNE	PALLOT Jacques			x	PICHARD Séverine			x
CROTTET	LHOTELAIS Jean-Philippe		x		DANNACHER Michèle	x		
CRUZILLES LÈS MEPILLAT	DREYFUS Eric			x	POLONIA Joseph			x
FEILLENS	CHAMBARD Bertrand	x			VERNE Odile			x
GORREVOD	GUILLERMIN Henri	x			JANIAUD Françoise			x
GRIEGES	GREMY Annick			x	CHARVET Thierry			x
LAIZ	SCHAUVIN Sébastien	x			LOPES Fabien			x
MANZIAT	COULON Arnaud			x	VOISIN Luc			x
MEZERIAT	DUPUIT Guy	x			MONIER Joel			x
OZAN	PESENTI Marie-Jeanne	x			BOYAT Marie-Eve			x
PERREX	VIGHETTI Jean-Jacques			x	MONTANGERAND Jean Michel			x
PONT DE VAUX	PION Pascal	x			BUGAUD Jean-Pierre			x
PONT DE VEYLE	MICHEL Luc	x			MARQUOIS Michel			x
REPLONGES	VERNOUX Bertrand	x			RETY Jean-Pierre			x
REYSSOUZE	PELUS Agnès			x	LUSSIANA Christian			x
SAINT BENIGNE	UNIA Emily	x			POMMET Catherine			x
SAINT ANDRE DE BAGE	BAUCHEREL Didier	x			PLENARD Philippe			x
SAINT ANDRE D'HUIRIAT	JOURNEAU Damien			x	DOUVRES Dorian			x
SAINT CYR SUR MENTHON	LAUNAY Jean-Paul	x			CAMILLERI Jean-Luc			x
SAINT ETIENNE SUR REYSSOUZE	PELUS Jean-François	x			BERROT Daniel			x
SAINT GENIS SUR MENTHON	GREFFET Christophe		x		BROCHAND Michel	x		
SAINT JEAN SUR VEYLE	BROYER Roger			x	RABUEL Roland remplacé par RENOUD-LYAT Agnès			x
SAINT JULIEN SUR VEYLE	MAUGE Lionel			x	REY Michel			x
SERMOYER	PANCHOT Huguette		x		COULON Anne-Marie			x
VESINES	JULLIN Gilbert			x	FOUCHER Philippe			x
VONNAS	CARJOT Jean-François	pouvoir			DUCLOS Nathalie			x

Envoi de la convocation : 16/03/2022

Affichage de la convocation : 16/03/2022

Nombre de délégués élus : 38

Nombre de délégués votants : 25

Pouvoir :

- Mme Douard Dominique est excusée : elle donne pouvoir à Mme PESANTI
- M. Carjot Jean-François est excusé : il donne pouvoir à M. GUILLERMIN

Participaient également :

- Mme Létang, chargée de mission SCoT BVS

En application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mesures suivantes sont de nouveau en vigueur à compter de la promulgation de cette loi, soit à partir du 10 novembre 2021, et jusqu'au 31 juillet 2022 :

- Fixation du quorum au tiers des membres présents
- possibilité de réunion par téléconférence
- ...

Diffusion : à l'ensemble des convoqués

A l'unanimité, M. Jacquet est désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h30, le Président procède à l'appel des membres présents et présente l'ordre du jour :

- 1- Validation du compte-rendu du comité syndical du 10 février 2022
- 2- Approbation du compte de gestion 2021
- 3- Approbation du compte administratif 2021
- 4- Affectation des résultats
- 5- Cotisation des EPCI pour l'année 2022
- 6- Vote du budget prévisionnel 2022
- 7- Organisation et télétransmission des actes du syndicat
- 8- Questions diverses

1. Adoption du dernier compte rendu du conseil syndical du 10 février 2022

Les membres du conseil n'ayant aucune remarque sur le compte rendu du 10 février 2022, celui-ci est adopté à distance à l'unanimité.

2. Approbation du compte de gestion 2021

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Présentation est faite du compte de gestion 2021 établi par M. le Trésorier de Saint Laurent sur Saône pour approbation.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	133 071,46	115 042,01	248 113,47
Titres de recettes émis (b)	93 704,46	77 962,82	171 667,28
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	93 704,46	77 962,82	171 667,28
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	133 071,46	115 042,01	248 113,47
Mandats émis (f)	78 453,00	90 420,12	168 873,12
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	78 453,00	90 420,12	168 873,12
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	15 251,46		2 794,16
(h - d) Déficit		12 457,30	

Après en avoir délibéré à distance, le conseil syndical, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

3. Approbation du compte administratif 2021

Les résultats du compte administratif 2021 sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
IMPUTATION	LIBELLE	Budgeté 2021	Réalisé 2021
60623	Alimentation	200.00 €	0.00 €
60632	Frais petit équipement	3 000.00 €	1 224.00 €
6064	Fournitures	200.00 €	70.02 €
611	Contrat prestation de service	1 000.00 €	2 411.84 €
6156	Maintenance	3 000.00 €	1 592.40 €
6161	Assurance	0.00 €	0.00 €
6182	Documentation	0.00 €	0.00 €
6225	Indemnité percepteur	0.00 €	0.00 €
6226	Honoraires	2 000.00 €	2 000.00 €
6231	Annonces insertions	1 000.00 €	0.00 €
6232	Fêtes et cérémonies	200.00 €	128.00 €
6251	Déplacements	250.00 €	690.18 €
6261	Affranchissement	500.00 €	86.08 €
6262	Frais communication	1 500.00 €	1 475.55 €
627	Service bancaire et assimilé	0.00 €	0.00 €
6281	Cotisation	500.00 €	481.00 €
6284	Formation	500.00 €	0.00 €
62878	Rbt frais autres organismes	0.00 €	0.00 €
6288	Autres services extérieurs	250.00 €	0.00 €
Total Chapitre 11		14 100.00 €	10 159.07 €
6218	Autre personnel extérieur	0.00 €	0.00 €
6332	Cotisations FNAL	45.00 €	31.92 €
6336	Cotisation CNG, CG de la FPT	700.00 €	606.12 €
6338	Autres impôts et taxes	250.00 €	174.48 €
64131	Remuneration	24 500.00 €	23 501.76 €
64138	Autres indemnités	8 400.00 €	8 400.00 €
6451	Cotisations URSSAF	10 000.00 €	9 727.96 €
6453	Cotisations Assurances retraite	1 500.00 €	1 306.92 €
6455	Assurance du personnel	700.00 €	0.00 €
6474	Versements aux autres œuvres sociales	215.00 €	212.00 €
6475	Médecine du W	100.00 €	0.00 €
Total chapitre 12		46 410.00 €	43 961.16 €
6531	Indemnités des Elus	28 000.00 €	26 281.20 €
6533	Cotisations retraite élus	2 000.00 €	1 158.41 €
6534	Cotisations SS élus	8 000.00 €	7 984.68 €
65888	Autres	1.00 €	1.60 €
Total chapitre 65		38 001.00 €	35 425.89 €
66111	Remboursement intérêts Emprunt	0.00 €	0.00 €
Total chapitre 66		0.00 €	0.00 €
022	Dépenses imprévues	6 531.01 €	0.00 €
Total chapitre 02		6 531.01 €	0.00 €
023	Vir investissement	9 126.00 €	0.00 €
Total chapitre 02		9 126.00 €	0.00 €
6811-042	Dotations aux amortissements	874.00 €	874.00 €
Total chapitre 04		874.00 €	874.00 €
Total dépenses		115 042.01 €	90 420.12 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES			
IMPUTATION	LIBELLE	Budgeté 2021	Réalisé 2021
002	Excedant reporté F	37 363.21 €	0.00 €
Total chapitre 00		37 363.21 €	0.00 €
6419	Remb remuneration personnel	0.00 €	285.39 €
Total chapitre 64		0.00 €	285.39 €
7461	DGD	0.00 €	0.00 €
74758	Participation autres groupements	77 676.80 €	77 676.80 €
Total chapitre 74		77 676.80 €	77 676.80 €
7588	Autres prod. Div gestion courante	2.00 €	0.63 €
Total chapitre 75		2.00 €	0.63 €
Total recettes		115 042.01 €	77 962.82 €

SECTION D' INVESTISSEMENT - DEPENSES			
IMPUTATION	LIBELLE	Budgeté 2021	Réalisé 2021
001	Solde d'execution reporté	27 806.46 €	0.00 €
Total chapitre 00		27 806.46 €	0.00 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	5 000.00 €	0.00 €
Total chapitre 02		5 000.00 €	0.00 €
1641	Remboursement capital Emprunt	0.00 €	0.00 €
Total chapitre 16		0.00 €	0.00 €
202	Frais documents d'urbanisme	100 265.00 €	77 931.00 €
2051	Concessions et droits similaires	0.00 €	522.00 €
Total chapitre 20		100 265.00 €	78 453.00 €
2183	Matériels informatiques	0.00 €	0.00 €
Total chapitre 21		0.00 €	0.00 €
Total dépenses		133 071.46 €	78 453.00 €

SECTION D' INVESTISSEMENT - RECETTES			
IMPUTATION	LIBELLE	Budgeté 2021	Réalisé 2021
001	Solde d'execution reporté	0.00 €	0.00 €
Total chapitre 00		0.00 €	0.00 €
1068	Excedant de fonctionnement	78 071.46 €	78 071.46 €
10222	FCTVA	0.00 €	14 759.00 €
Total chapitre 10		78 071.46 €	92 830.46 €
021	Virement de la section	9 126.00 €	0.00 €
Total chapitre 02		9 126.00 €	0.00 €
1321	Subvention état	0.00 €	0.00 €
1323	Subvention département	45 000.00 €	0.00 €
Total chapitre 13		45 000.00 €	0.00 €
1641	Emprunt	0.00 €	0.00 €
Total chapitre 16		0.00 €	0.00 €
28051-040	Concessions et droits similaires	531.00 €	531.00 €
28183-040	Matériel de bureau et matériel informatique	343.00 €	343.00 €
Total chapitre 04		874.00 €	874.00 €
Total recettes		133 071.46 €	93 704.46 €

Conformément à la loi, Monsieur le Président se retire de la séance.

Sous la présidence de Claude JACQUET, 1^{er} vice-président, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à distance, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2021 du budget Principal.
- **ENTERINE** l'excédent net de clôture de l'exercice 2021 de 40 016.91 euros.

4. Affectation des résultats

Détermination des résultats				
		Investissement	Fonctionnement	Total
1	Recettes exercice N	93 704.46	77 962.82	171 667.28
2	Dépenses exercice N	78 453.00	90 420.12	168 873.12
I	Résultat de l'exercice (1-2)	15 251.46	-12 457.30	2 794.16
II	Résultat antérieur	-27 806.46	37 363.21	9 556.75
A	Solde d'exécution (I + II)	-12 555.00	24 905.91	12 350.91
3	Restes à réaliser Recettes N	45 000.00	0.00	45 000.00
4	Restes à réaliser Dépenses N	17 334.00	0.00	17 334.00
B	Solde des restes à réaliser (3 + 4)	27 666.00	0.00	27 666.00
	Résultat d'ensemble (A + B)	15 111.00	24 905.91	40 016.91
Affectation du Résultat de Fonctionnement				
			24 905.91	
	Financement des Investissements	0.00		
	Report en Fonctionnement		24 905.91	
Repris au Budget suivant				
	En Euros	€		
	Dépenses	Recettes		
	Investissement			
	Résult. Investissement repris compte 001	12 555.00	0.00	
	Restes à réaliser	17 334.00	45 000.00	
	Excédents de foncion. capitalisés cpte 1068		0.00	
	Fonctionnement			
	Résultat fonctionnement repris compte 002	0.00	24 905.91	
	Restes à réaliser	0.00	0.00	

VU la nomenclature budgétaire et comptable M14,

VU les dispositions du CGCT,

VU le compte administratif 2021 du budget Principal,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à distance, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement afin de couvrir le besoin de financement cumulé de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement – dépenses d'investissement au compte 001 : 12 555 €,
- Report en recettes de fonctionnement au compte 002 - excédents de fonctionnement reportés : 24 905.91 €.

5. Délibération pour le calcul de la cotisation des EPCI fait sur le nombre d'habitants de l'année N-1 de source INSEE

Pour fonctionner correctement, le syndicat mixte a besoin de recettes de fonctionnement. Pour le syndicat, les cotisations des communautés de Communes sont les seules sources de recettes.

Pour l'année 2022, il est proposé de conserver le taux de cotisation à 1.60€ par habitant et de prendre le nombre d'habitants de l'année N-1 donné par l'INSEE pour le calcul.

Il est proposé également de demander aux communautés de communes de verser cette cotisation en quatre fois :

- 1^{er} versement au cours du premier trimestre
- 2^{ème} versement au cours du second trimestre
- 3^{ème} versement au cours du troisième trimestre
- 4^{ème} versement au cours du quatrième trimestre

Cela afin de permettre au syndicat de couvrir ses dépenses sur l'ensemble de l'année.

Le Conseil syndical,

Après en avoir délibéré à distance, à l'unanimité,

DECIDE, de fixer le taux de cotisation à 1.60 euros par habitant pour l'année 2022 et de prendre comme base de calcul, la population de l'année N-1 donnée par l'Institut National de la Statistiques et des Etudes Economiques.

DECIDE de demander aux communautés de communes de verser cette cotisation en quatre fois :

- 1^{er} versement courant premier trimestre
- 2^{ème} versement courant du second trimestre
- 3^{ème} versement courant du troisième trimestre
- 4^{ème} versement courant du quatrième trimestre

AUTORISE le Président à émettre les titres de recettes correspondants et à entreprendre toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6. Budget prévisionnel 2022

Il est proposé de voter le budget primitif pour l'exercice 2022 tel que décrit dans les documents annexés (annexe 1 et 2) et conformément aux chiffres ci-dessous :

- au niveau du chapitre en section de fonctionnement
- au niveau du chapitre en section d'investissement

Le budget principal, pour l'exercice 2022, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

- 103 352.91 € en fonctionnement
- 50 374 € en investissement

FONCTIONNEMENT :

Totale des dépenses = : 103 352.91 €, décomposées comme suit :

- Chapitre 11 = 12 729 €
- Chapitre 12 = 49 910 €
- Chapitre 65 = 38 002 €
- Chapitre 66 = 0 €
- Chapitre 022 = 1 837.91 €
- Chapitre 023 = 0 €
- Chapitre 042 = 874 €

Totale des recettes = 103 352.91 €, décomposées comme suit :

- Chapitre 002 = 24 905.91 €
- Chapitre 74 = 78 446 €
- Chapitre 75 = 1 €

INVESTISSEMENT :

Totale des dépenses = : 50 374 €, décomposées comme suit :

- Chapitre 001 = 12 555 €
- Chapitre 020 = 1 885 €
- Chapitre 16 = 0 €
- Chapitre 20 = 35 934 €
- Chapitre 21 = 0 €

Totale des recettes = 50 374 €, décomposées comme suit :

- Chapitre 001 = 0 €
- Chapitre 10 = 4 500 €
- Chapitre 021 = 0 €
- Chapitre 13 = 45 000 €
- Chapitre 16 = 0 €
- Chapitre 28 = 874 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à distance à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2022 tel que décrit dans le document annexé à la convocation et conformément aux chiffres ci-dessus.

7. Poursuite de la télétransmission des actes (délibérations, arrêtés...)

La convention entre le Syndicat Mixte du SCoT Bresse val de Saône et la préfecture pour la télétransmission des actes est arrivée à échéance le 1^{er} mars 2022.

Cette convention peut être reconduite pour 3 ans suite à l'accord du comité syndical.

Considérant que le Syndicat Mixte du SCoT Bresse Val de Saône souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Considérant que la société Berger Levraut a été retenue pour être le tiers de télétransmission.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à distance à l'unanimité décide :

- de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- que le président signe le contrat d'adhésion pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- que le président signe électroniquement les actes télétransmis ;
- que le président signe le contrat d'adhésion pour le module d'archivage en ligne ;
- que le président signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain représentant l'Etat à cet effet ;
- que le président signe le contrat de souscription entre le syndicat et la société Berger Levraut
- de désigner M. GUILLERMIN Henri, Président et Mme LETANG Marlène, chargée de mission, en qualité de responsables de la télétransmission.

8. Informations diverses : SCoT Bresse val de Saône

L'enquête publique dans le cadre de l'élaboration du SCoT Bresse Val de Saône est prévue du 11 avril 2022 au 13 mai 2022.

Le dossier sera consultable dans les lieux ci-dessous :

Lieux de consultation du dossier d'enquête publique	Adresses	Jours et horaires d'ouverture au public pour consulter le dossier	Jours et horaires des permanences du Commissaire enquêteur
PONT-DE-VAUX : Bureau du Syndicat Mixte du SCoT Bresse Val de Saône (siège de l'enquête publique) à la mairie	66 rue Maréchal de Lattre de Tassigny – 01190 Pont-de-Vaux	Lundi, mercredi, jeudi : 9h-12h / 14h-17h Mardi : 9h-12h Vendredi : 9h-12h / 14h-16h	Lundi 11 avril de 9h à 12h Vendredi 13 mai de 14h à 17h
VONNAS : Mairie	86 rue du Dr Perret – 01540 Vonnas	Lundi, mardi et jeudi : 8h30-12h15 Mercredi : 8h30-12h15 / 13h30-17h Vendredi : 13h45-16h	Mercredi 20 avril de 14h à 17h
PONT-DE-VEYLE : Communauté de Communes	10 rue de la Poste – 01290 Pont-de-Veyle	Lundi, mardi, mercredi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h	Lundi 25 avril de 9h à 12h
REPLONGES : mairie	120 rue du Paget – 01750 Replonges	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h / 14h-17h30 Mercredi : 8h30-12h	Samedi 7 mai de 9h à 12h

Le planning pour la finalisation de l'étude est abordé. Marlène Létang rappelle que l'enquête publique se déroulera du 11 avril au 13 mai et qu'ensuite, le commissaire enquêteur a 1 mois pour rendre son rapport finalisé. Suite à cette période, des évolutions devront être apportées sur le dossier de SCoT. L'approbation est prévue pour le mois de juillet ou septembre si l'enquête publique demande un travail important.

Les élus de la CC Veyle souhaitent absolument que le SCoT soit approuvé en juillet 2022 afin de pouvoir arrêter le projet de leur PLUi également en juillet.

Pour tenir ce délai, M. Luc MICHEL demande que soit mises en place des réunions bimensuel afin de faire un point régulièrement sur l'avancée de la procédure.

Le planning des réunions sera abordé lors du prochain bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Rédigé par Marlène LETANG – Chargée de mission

Validé par Henri GUILLERMIN – Président du SCoT